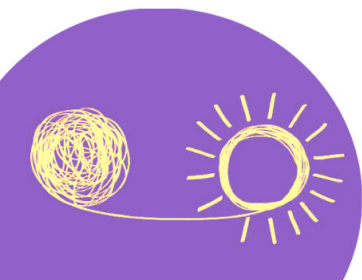


Un conflit familial? En quête de solutions?



La possibilité d'une médiation



f. information

Une médiation ...

Pourquoi?

- › Prendre le temps de poser le conflit ou le désaccord
- › Trouver un espace hors du contexte familial pour en discuter
- › Pouvoir s'exprimer et se faire entendre sur sa perception du conflit ou des désaccords
- › Pouvoir entendre et comprendre l'autre sur ses propres perceptions
- › Mobiliser de l'énergie vers un possible changement
- › Trouver de nouvelles pistes d'entente
- › Favoriser une meilleure communication au sein de la famille

Pour qui ?

- › toute personne mariée, partenariée, en union libre, séparée, divorcée, avec ou sans enfant
- › toute jeune personne majeure vivant au domicile familial et/ou financièrement dépendant

Comment ?

Prise de RDV au 022.740.31.00 ou à femmes@f-information.org

Un premier entretien individuel est fixé afin de cerner l'objet du conflit ou du désaccord et de décider si un processus de médiation peut être entamé ou non.

Où?

F-information - 67, rue de la Servette, 1202 Genève
TPG arrêt Poterie

Tarifs

Les tarifs prennent en compte la situation financière des personnes. Le règlement se fait à l'issue de chaque séance. Le paiement de la rédaction de la convention se fait à la remise de celle-ci.

Revenu mensuel net par personne ou cumulé	Tarif séance individuelle (1H)*	Tarif séance médiation (1H30)*	Tarif rédaction convention / heure
12'000.- et plus	150.-	220.-	170.-
10'000.- à 12'000.-	130.-	200.-	150.-
8'000.- à 10'000.-	110.-	180.-	130.-
6'000.- à 8'000.-	90.-	160.-	110.-
5'000.- à 6'000.-	80.-	140.-	100.-
5'000.- et moins	60.-	120.-	80.-

* y compris mail, téléphone hors séances

La médiation est un **mode amiable de résolution de conflit** qui peut permettre à des personnes en désaccord de prendre le temps, à tout moment, de discuter de ce qui les oppose pour trouver des solutions qui leur conviennent.

La personne formée à la médiation **facilitera ce dialogue sans prendre parti et en toute confidentialité**. La médiation peut aboutir à la conclusion et la rédaction de conventions, ratifiables devant un tribunal, si nécessaire.

A F-information, la médiation peut concerner les problématiques suivantes:

- › difficultés relationnelles et communicationnelles dans le cadre familial (au sein du couple ou entre parents et adolescent·e·s ou jeunes majeurs)
- › conflit ou désaccord autour des contributions d'entretien ou de la prise en charge financière pour les enfants mineurs, majeurs ou entre membres du couple
- › conflit ou désaccord autour de la garde et du droit de visite pour les enfants mineurs
- › conflit ou désaccord sur les effets de la séparation, du divorce ou de la dissolution de partenariat (attribution du domicile, partage du deuxième pilier,...)

Horaires de F-information

Lundi : 14h-18h

Mardi et Jeudi : 9h-12h30 & 14h-18h

Mercredi et Vendredi : 9h-12h30

avec le soutien de :



AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE

